

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 25 AVRIL 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE JEUDI 25 AVRIL 2019, À 16 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Est absent :</u>	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
<u>Sont aussi présents :</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

19-04-113

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

19-04-114

2.- Amendement de la résolution 19-04-100 intitulée « Autorisation d'un appel d'offres public pour l'achat d'un camion cube usagé »

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'amender la résolution 19-04-100 dans le but d'autoriser un appel d'offres sur invitation plutôt qu'un appel d'offres public. Les fournisseurs invités à soumissionner seront : Armand Automobiles, Renaissance Automobiles, Jacques Lévesque et fils, Garage Aurélien Lévesque, Autopro Mario Côté et fils.

ADOPTÉE

19-04-115

3.- Autorisation d'achat d'un moteur hors-bord pour le Zodiac du Service d'incendie

CONSIDÉRANT la soumission de Pomerleau Les Bateaux inc. pour la fourniture d'un moteur Yamaha 40 HP 2019 pour le Zodiac du Service

d'incendie au montant de 6 250 \$ plus une hélice au montant de 150 \$ et un protecteur d'hélice (Prop Guard) au coût de 399,99 \$.

CONSIDÉRANT que Pomerleau Les Bateaux inc. offre de 750 \$ pour le moteur hors-bord Mercury 1994 30 HP.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser l'achat d'un moteur Yamaha 40 HP 2019 au montant de 6 250 \$ plus taxes ainsi que d'une hélice à 150 \$ plus taxes et un protecteur d'hélice à 399,99 \$ plus taxes chez Pomerleau Les Bateaux. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 02-220-00-526.
- D'accepter l'offre de 750 \$ pour le moteur hors-bord Mercury 1994, 30 HP.

ADOPTÉE

19-04-116

4.- Autorisation de vente d'une parcelle de l'emprise de la rue du Ruisseau face au lot 5 407 838

CONSIDÉRANT la demande de madame Karen Ross pour acquérir une parcelle de terrain étant une partie de l'emprise de la rue du Ruisseau afin de rendre conforme son terrain, situé au 14, rue du Ruisseau.

CONSIDÉRANT que madame Ross verra à faire cadastrer cette parcelle de terrain telle de montrée au croquis déposé au dossier de la présente séance.

CONSIDÉRANT que, les évaluateurs pourront fournir la valeur de la parcelle à céder dès que nous connaissons ses dimensions exactes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil autorise la vente d'une parcelle du lot 5 408 421 du cadastre du Québec étant l'assiette de la rue du Ruisseau en contrepartie d'une somme à être déterminée par les évaluateurs.

Que le conseil municipal autorise le maire, ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de vente à intervenir avec madame Karen Ross.

Que les frais, incluant les frais de cadastre, et honoraires relatifs à la préparation des documents de transfert de propriété seront assumés par l'acheteur.

ADOPTÉE

5.- Période de questions

Il n'y a aucune question.

19-04-117

6.- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 16 h 25.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
